

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2018 Le 20 DEC. 2018

REÇU

SOUS-PREFECTURE
OLORON St^e MARIE

Etaient Présents 52 titulaires, 1 suppléant, 14 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Jean-Claude COUSTET, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Aimé SOUMET, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

André BERNOS	à	Jean-Pierre TERUEL
Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
Cédric PUCHEU	à	Lydie ALTHAPE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean GASTOU
Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
Maylis DEL PIANTA	à	Henriette BONNET
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
Marylise GASTON	à	Jean-Claude COSTE
Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE

Suppléants : Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean CASABONNE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Valérie SARTOLOU (excusée), Bernard UTHURRY (excusé), Jean Etienne GAILLAT, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N° 12-181213-FIN-

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'AÉRODROME OLORON-HERRÈRE :
AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE BÉARN SOLEIL

Mme BESSONNEAU rappelle que par délibération du 22 mars 2018, le conseil communautaire s'est prononcé favorablement sur le principe de réalisation et d'exploitation de panneaux photovoltaïques qui seraient disposés sur une partie du toit d'un hangar de l'aérodrome Oloron-Herrère, et l'attribuer par convention d'occupation temporaire à une société privée.

Lors de sa séance du 31 mai 2018, le Conseil Communautaire a attribué l'Autorisation d'Occupation Temporaire à la Société BÉARN SOLEIL.

Ainsi qu'il est convenu et mentionné dans la convention, la charge du raccordement du hangar au réseau EDF incombe à la Communauté de Communes du Haut-Béarn. Or, la date de validation du principe de raccordement auprès d'EDF, constatée par le versement d'un acompte, emportait également arrêté des conditions financières du rachat de la production électrique.

Compte-tenu d'un changement alors imminent de ces conditions de rachat, qui aurait été défavorable à la Société, BÉARN SOLEIL a proposé de verser elle-même ledit acompte dès le 20 avril 2018 puisque le Conseil Communautaire n'avait pas encore délibéré sur le sujet, acceptant par la-même le risque que cela impliquait en cas de vote défavorable.

Par suite, l'opération ayant été votée par le Conseil Communautaire ainsi qu'il est dit ci-dessus, il appartient à la CCHB de rembourser à la Société BÉARN SOLEIL, le montant de cet acompte sur présentation de facture.

Les crédits sont votés dans l'opération 178 du Budget Général pour un montant de 16 200 €. Il s'agit de rembourser l'acompte de 5 619.56 €, le solde du coût de raccordement, soit 10 576 € sera directement versé au prestataire EDF.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 63 voix pour, 2 contre (Mme GIRAUDON, M. BAREILLE), 2 abstentions (Mme POTIN, M. LABARTHE).

- **AUTORISE** Monsieur le Président à rembourser à la Société BÉARN SOLEIL, le montant de l'acompte sur la facture de raccordement au réseau EDF, pour un montant de 5 619,56 €,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 13 décembre 2018

Suivent les signatures



Affiché le 20.12.18

Le Président



Daniel LACRAMPE